



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

anr®
agence nationale
de la recherche

Annexe pour les projets franco-brésiliens

Procédure de Lead Agency CNPq

Appel à projets générique 2027

IMPORTANT

L'évaluation des projets franco-brésiliens se fera uniquement par l'agence CNPq, selon ses modalités.

Le présent document énonce les modalités de dépôt et de financement applicables aux équipes françaises des projets franco-brésiliens.

Il est impératif de lire attentivement le [plan d'action 2027](#), [l'appel à projets générique 2027](#), le [Guide de l'AAPG2027](#), le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides à coûts réels de l'ANR (<https://anr.fr/fr/rf/>) ainsi que l'ensemble du présent document avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Contact ANR :

aapg.adfi@anr.fr: montage administratif et financier

aapg.science@anr.fr: montage scientifique de votre dossier, son éligibilité au regard des critères de l'appel ou de son dépôt dans le SIM

Contacts NSF :

conae@cnpq.br

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION AVEC LE BRESIL

En mettant en place des accords bilatéraux avec des agences de financement étrangères, l'ANR permet aux chercheurs français et chercheuses françaises d'initier ou d'approfondir leurs collaborations. Elle entend ainsi faire émerger des équipes d'excellence européennes et internationales.

L'objectif est de financer des projets binationaux innovants **se démarquant clairement** des projets nationaux en cours, démontrant une forte synergie entre les équipes de chaque pays et une réelle intégration des travaux communs.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, de créer des zones de financement de la recherche sans frontière, l'ANR (*Agence Nationale de la Recherche*) et le CNPq (*Conselho Nacional de Desenvolvimento Científico e Tecnológico*) ont décidé de signer un accord de type Lead Agency. Le but est de faciliter le montage et la mise en œuvre de projets scientifiques de qualité proposés conjointement par des équipes de recherche françaises et américaines.

Dans ce cadre, un projet commun est préparé par les équipes des deux pays et évalué par une seule agence (la « *Lead Agency* »), laquelle prend en charge l'expertise et l'évaluation des projets. Les projets transnationaux sont en concurrence avec les projets nationaux de l'agence qui conduit l'évaluation. L'agence partenaire a accès à toutes les informations relatives aux projets. Chaque agence finance ses équipes nationales¹ selon ses propres modalités.

Pour 2027, **le dépôt et l'évaluation des propositions de projets seront prises en charge par le CNPq**. Néanmoins, le coordinateur ou la coordinatrice scientifique de la partie française et les autres partenaires de la partie française **doivent fournir certaines informations administratives à l'ANR, selon les modalités fixées dans ce document**.

Le but du partenariat entre l'ANR et le CNPq est de soutenir des projets dans lesquels la collaboration entre les partenaires franco-brésiliens est effective².

Dans ce cadre, les partenaires veilleront à la complémentarité des contributions scientifiques de chaque pays et à la valeur ajoutée de la coopération internationale. Les dates de début et de fin de projet doivent être autant que possible les mêmes pour les partenaires français et étrangers. Pour information, le CNPq exige une durée de projet de **48 mois maximum**.

¹ Une équipe française est un partenaire ayant un établissement ou une succursale en France

² Objectifs définis conjointement, partage de compétences et des tâches, partage des risques et des résultats

2. AXES DE RECHERCHE

L'accord bilatéral avec le CNPq couvre les champs disciplinaires suivants :

Une seule santé (« One Health ») :

- Axe C.06 : Immunologie, Infectiologie et Inflammation
- Axe H.03 : Maladies infectieuses et environnement

Continuum numérique (HPC, IA) et Informatique quantique (Digital Continuum (HPC, AI) and Quantum Computing) :

- Axe E.05 : Modélisation, simulation et optimisation, calcul haute performance, sobriété numérique, applications
- Axe E.06 : Sciences et technologies quantiques

3. DEPOT DES PROPOSITIONS

Les partenaires français et brésiliens doivent préparer un projet scientifique commun. Pour chaque pays, les équipes doivent désigner un **coordinateur ou une coordinatrice scientifique de leur pays.**

Le CNPq est chargé du dépôt principal et de l'évaluation pour les deux pays.

Partenaires français :

Aucun enregistrement d'intention de déposer un projet n'est requis auprès de l'ANR.

Cependant, pour des raisons administratives, bien que la dépôt et l'évaluation soient conduites par l'agence étrangère, **les participants de la partie française doivent fournir à l'ANR via un site de dépôt dédié:**

- **la même proposition scientifique de projet que celle déposée auprès du CNPq, dans le même format.** Attention, l'acronyme et le titre du projet fournis à chaque agence doivent être identiques.
- **les informations administratives et financières** liées aux partenaires français et étrangers :
 - les informations administratives et financières **détaillées** pour les partenaires français. La coordinatrice française ou le coordinateur français doit apparaître en tant que « **coordinateur scientifique** » sur le site de dépôt de l'ANR
 - les informations administratives et financières **minimum**³ pour les partenaires étrangers : le coordinateur étranger doit apparaître en tant que

³ la saisie simplifiée

en tant que **réfèrent pays**⁴, le nom de l'institut⁵, la catégorie de celui-ci (privé/public), le montant de l'aide demandée par les partenaires étrangers auprès de leur agence nationale

- une **annexe budgétaire obligatoire** détaillant les moyens demandés par grand poste de dépense pour analyse de la demande budgétaire du consortium par l'ANR. Ce document est obligatoire pour que votre dossier soit considéré complet sur le site de dépôt, cf. conditions d'éligibilité. *Le modèle du document à compléter est disponible en téléchargement sur la page dédiée à l'AAPG 2027.*
- **un comité scientifique chargé du suivi scientifique du projet en cas de sélection** (descriptifs des comités scientifiques disponibles dans le texte de l'appel à projets générique 2027). **A noter** : ce choix ne pourra pas être modifié une fois les date et heure de clôture passées.

La coordinatrice ou le coordinateur français est soumis aux règles (notamment d'éligibilité) auxquelles doit se soumettre tout coordinateur scientifique national de l'appel à projet générique 2027 (cf. *Guide de l'AAPG 2027, § B.5.2. Éligibilité des propositions détaillées*).

La date limite de dépôt des informations susmentionnées ainsi que des documents obligatoires (copie de la proposition de projet et de l'annexe spécifique obligatoire) auprès de l'ANR est fixée au **lendemain** de la date limite fixée par le CNPq, au **1^{er} avril 2027 17h (heure de Paris)**. Les propositions de projets doivent être déposées auprès des deux agences, celles déposées à une seule seront rejetées.

Le site de dépôt ouvrira le 3 septembre 2026, l'adresse du site sera indiquée sur le site web de l'ANR, sur la [page de l'appel à projets générique 2027](#).

4. ÉLIGIBILITE

Chaque agence se prononce sur l'éligibilité d'un projet **selon ses propres règles**.

L'ANR vérifie l'éligibilité des propositions détaillées en tenant compte à la fois des critères explicités dans le Guide de l'AAPG 2027 (cf. § B.5.2 *Éligibilité des propositions détaillées*) et décrits ci-après :

Nouveau
2027

Veuillez noter que les projets PRCI sont également concernés par l'évolution des critères d'éligibilité « limite de coordination » et « limite d'implication » Merci de vous reporter au guide de l'AAPG2027 (cf § B.4.2 et B.5.2) pour consulter le détail des règles applicables.

⁴ L'information indispensable pour le croisement de données avec le CNPq

⁵ Partenaire en tant que personne morale

1) L'annexe budgétaire obligatoire pour les partenaires français déposée à date et heure de cloture⁶

2) La durée prévisionnelle du projet doit être identique pour les partenaires des deux pays.

Tableau récapitulatif des *Critères d'éligibilité spécifiques*⁷

Pays (agences)	Dépôt auprès de l'ANR	Dépôt auprès de l'agence étrangère	Durée	Participation d'entreprises	Autre
Brésil	Copie de la proposition détaillée	Oui conae@cnpq.br	24, 30, 36, 42, 48	Pour le CNPq éligible sur fonds propres seulement et ne peut pas occuper un poste de coordinateur	Demandes obligatoires concernant les coordinateurs/coordinatrices de la partie brésilienne : - Diplôme de doctorat - Relation d'emploi ou statutaire avec l'institution exécutant le projet (institution ICT au Brésil) ou, si retraité, preuve du maintien de l'activité académique-scientifique et accord de l'institution exécutante du projet - Inscription du curriculum vitae sur la plateforme 'Lattes' avec un lien vers celui-ci.

Pour être éligibles, les propositions doivent respecter l'ensemble des critères d'éligibilité des deux agences de financement.

5. EVALUATION

Les projets seront évalués **uniquement** par le CNPq suivant ses propres modalités

Le CNPq proposera une liste de projets à financer à l'ANR.

Les deux agences valideront alors conjointement la liste des projets à financer.

Concernant le sous critère d'évaluation « *Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet* » du **critère 2** « *Organisation et réalisation du projet* », le contexte économique des pays des partenaires est pris en compte. Les déposants et les déposantes sont informés que dans le cadre de cet accord bilatéral, le CNPq apportera aux partenaires brésiliens un financement maximum de l'ordre de **R\$ 1,500,000.00** (soit environ 250k€) par projet sur la durée du projet. Ainsi, les déposantes et déposants sont invités à présenter des projets qui justifient des

⁶ Cette mesure s'applique à compter de l'édition 2027 de l'AAPG pour les coopérations en Lead Agency étranger

⁷ Il est nécessaire de prendre connaissance du texte de l'appel dès qu'il est publié par l'agence étrangère pour vérifier l'existence éventuelle de critères spécifiques supplémentaires.

financements de l'ANR pour des **montants indicatifs** de 250 à 310 k€⁸, y compris pour des projets de recherche fondamentale.

6. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**.

Le règlement financier de l'ANR est disponible à l'adresse <https://anr.fr/fr/rf/>

7. CALENDRIER

- Dépôt cible des propositions de projets sur le site internet du CNPq : 31 mars 2027.
- Dépôt des copies des propositions de projets, des annexes budgétaires obligatoires et des informations administratives et financières sur le site internet de l'ANR : **1^{er} avril 2027, 17h** (heure de Paris), **aucun enregistrement**
- Décision commune et publication des résultats : Octobre 2027 (**date indicative**)
- Démarrage possible des projets : dernier trimestre 2027– Janvier 2028 / à adapter selon les contraintes des partenaires étrangers.

⁸ Fourchette indicative correspondant à la fourchette budgétaire donnée par l'agence de financement brésilienne (CNPq). La demande budgétaire faite à l'ANR doit être adaptée aux objectifs scientifiques du projet au regard du sous-critère « *Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet* »